****

**Le livre des invocations**

***Par l’imam An-Nawawi***



Sache, que la lecture du Coran constitue la meilleure des invocations. Cette lecture à des règles et des finalités qui lui sont propres. J'ai déjà composé un bref recueil où est étudié l'essentiel des bonnes manières à observer par celui qui lis le Coran, les différents modes de lecture, ainsi que tout ce qui s'y rapporte. Quiconque connaît le Coran par cœur se doit de ne pas ignorer de telles règles. Aussi, celui qui serait désireux de les connaître n'aura qu'à s'y reporter, car j'y ai mis ce qui semble faire l'unanimité. Et la réussite n'est que par Dieu.

Il convient en un premier temps de lire régulièrement le Coran, de jour comme de nuit, en voyage ou non. En la matière, les habitudes des anciens [*salaf*] étaient variables : certains lisaient le Coran en entier tous les deux mois, d'autres tous les mois, d'autres encore, tous les dix, huit, ou sept jours ; telles étaient les pratiques les plus grandes chez nos pieux ancêtres [*salaf*]. D'autres encore en achevaient la lecture en six jours, d'autres en cinq, et d'autres en quartes nuits. Un grand nombre encore le lisaient en trois nuits, et nombreux sont ceux qui le lisaient en trois nuits, et nombreux sont ceux qui lisaient le Coran en entier une fois par jour, voire même en une seule nuit.

Il n'y a même qui en faisaient la lecture deux, trois, voire huit fois en un jour et une nuit : quatre fois le jour et quatre fois la nuit, comme l'illustre maître Ibn Kâtib al-sûfîs. Selon ce qu'on nous a rapporté, on ne pouvait faire d'avantage en un jour et une nuit. On rapporte que selon l'illustre maître Ahmad al-Dawraqî, suivant un isnâd [*chaîne de transmission*] qui lui est propre, Mansûr Ibn Zâdhân, l'un des dévots Tâbi'î récitait le Coran en entier entre le Dhuhr et le Maghrib, et entre le Maghrib et al-'Ishâ, notamment pendant le Ramadhân au cours duquel il faisait deux récitations entières et même un plus entre le Maghrib et al-'Ishâ ; or, à cette époque, les gens retardaient le 'Ishâ jusqu'au premier quart de la nuit.

De même, Ibn Abî Dâwûd rapporte, avec un isnâd Sahîh, que Mudjâhid récitait intégralement le Coran entre le Maghrib et al-'Ishâ pendant le mois de Ramadhân. Quant à ceux qui ont récité intégralement le Coran en une raka'a, on ne les compte plus ; c'est le cas notamment de 'Uthmân Ibn 'Affân, de Tamîm al-Dârî et Sa'îd Ibn Djubayr -*qu’Allah les agrée*- .

Evidemment la lecture du Coran variera en fonction des personnes. Ainsi, celui qui par une méditation appropriée, serait en mesure de tirer de sa lecture des connaissances subtiles, se limitera aux passages sur lesquels il aura reçu une indication [*ishâra*]. De même, celui qui est occupé à répandre la science ou à trancher les différents entre les musulmans doit limiter sa lecture de façon à ne pas perturber son travail, dès lors qu'il n'y a va de l'intérêt général [*maçlaha*] concernant l'ensemble des musulmans. Quant aux autres, qu'ils lisent le Coran autant qu'ils le peuvent, sans que la lecture ne leur devienne lassante ou qu'ils en arrivent au point où les règles de récitation ne seraient plus respectées.

Ainsi, il s'en trouve même parmi nos prédécesseurs qui réprouvent la lecture intégrale du Coran en un seul jour [*et une nuit*]. Ceci est attesté par ce que nous rapportons des sunan d'Abî Dâwûd, de At-Tirmidhî et an-Nissâ'î et d'autres auteurs avec un isnâd Sahîh, à savoir que selon 'Abdoullah Ibn 'Amru Ibn al-'Ass -*qu’Allah l’agrée*-  : L'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- a dit : « **Celui qui lit intégralement le Coran en moins de trois n'y a rien compris.** »

Quant au moment où il faut commencer et terminer la lecture du Coran, cela relève du choix du lecteur. Ainsi, il peut le faire en une semaine comme le faisait 'Uthmân Ibn 'Affân -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- qui commençait sa lecture le jeudi soir et le terminait le mercredi soir. L'imâm Abou Hâmid al-Ghazâlî -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- souligne dans son "Ihyâ'" :

«**Il est préférable pour le lecteur d'achever la lecture du Coran une fois la nuit, et une fois le jour. Le jour pourra être le lundi, au cours duquel il terminera sa lecture en accomplissant les deux raka'as surérogatoires de l'aube [*al-fajr*]. Et il pourra terminer une autre lecture dans la nuit du vendredi, au cours des deux raka'as surérogatoires du maghrib ou après elles, afin d'entamer une journée et une nuit [par la lecture du Coran].** »

Ibn Abî Dâwûd rapporte ces propos du Tâbi'î 'Amru Ibn Murra -*qu’Allah l’agrée*- : « **[*Ceux qui nous ont précédés*] aimaient terminer la lecture du Coran au début du jour ou de la nuit." Son contemporain, l'illustre maître Talha Ibn Musrif, disait de son côté : "Les anges ne cessent de demander pardon [prient] pour celui qui achève la lecture du Coran à une heure quelconque de la journée, et cela jusqu'à ce qu'il s'endorme. De même, ils ne cessent de demander pardon pour qui en achève la lecture de nuit, et ce jusqu'à ce qu'il de réveille.** »

Mudjâhid tenait, quant à lui, des propos semblables.

Dieu (*le Très-Haut*) dit :

**{L'homme ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire}**

[Sourate Qaf 50 :18]

Il dit également :

**{Certes ton Seigneur demeure aux aguets}**

[Sourate Al-Fajr 89 :14].

Après avoir mentionné les litanies recommandées, selon ce que Dieu (*le Très-Haut*) m'a permis de faire, je voudrais maintenant signaler les paroles dont l'usage est blâmable, voire interdit, afin que ce livre rassemble toutes les règles à respecter en matière d'usage de la parole. J'indiquerai pour cela les différents objectifs que devrait connaître à ce sujet tout homme religieux, en m'abstenant de citer les preuves scripturaires qui sont suffisamment connues. E c'est Dieu qui nous accordera la réussite.

Sache que tout homme légalement responsable se doit de tenir sa langue, dès lors que la parole ne présente pas d'intérêt. Si parler est indifférent, il vaut tout de même mieux s'abstenir de le faire, car une conversation toléré risque d'en entraîner d'autres qui, elles, seraient interdites ou à tout le moins blâmable, comme c'est le cas de la plupart des conversations : mieux vaut donc se taire, car se préserver de la médisance n'a pas de prix.

Nous rapportons des Sahîhs de Al-Boukhâri et Mouslim ces propos du Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Abou Hourayra -*qu’Allah l’agrée*- : « **Que celui qui croit en Dieu et au Jour du Jugement dise du bien [des gens] ou qu'il garde le silence !** ». Ce hadîth, dont l'authenticité ne fait aucun doute, stipule clairement que l'on ne peu parler que pour dire du bien d'autrui, à condition toutefois que cela présente une utilité évidente : si l'on doute de cette utilité, il convient de garder le silence.

Ach-Châfi'i -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Si l'on veut parler, il faut réfléchir avant de le faire; si l'on est convaincu de l'utilité de la parole, alors parlons! Mais si l'on doute de l'utilité des mots, mieux vaut alors se taire, jusqu'à ce que la nécessité de la parole devienne évidente.** »

Nous rapportons des mêmes ouvrages ces paroles d'Abou Mûsâ al- Ash'arî -*qu’Allah l’agrée*- : « **Je demandai : Ô Envoyé de Dieu, qui donc est le meilleur musulman? Il me répondit : Celui dont les musulmans n'ont à redouter ni la langue, ni la main** ».

Nous rapportons du Sahîh de Al-Boukhâri ces propos de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Sahl ibn Sa'd -*qu’Allah l’agrée*- : « **Celui qui me garantit ce qu'il a entre les mâchoires [*c'est-à-dire sa langue*] et ce qu'il a entre les jambes, je l'assure du Paradis** ».

Nous rapportons des Sahîhs de Al-Boukhâri et de Mouslim ces paroles qu'Abou Hourayra -*qu’Allah l’agrée*- a entendues de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- : « **En vérité, le serviteur peut, sans y prendre garde, prononcer une parole qui le fera tomber en Enfer et l'y précipiter sur une distance supérieure à celle qui sépare l'Orient de l'Occident** ». Dans la version de Al-Boukhâri on trouve : « supérieure à celle qui nous sépare de l'extrémité de l'Orient ».

Nous rapportons du Sahîh de Al-Boukhâri ces propos du Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- qui nous ont été transmis par Abou Hourayra -*qu’Allah l’agrée*- : « **Certes il arrive au serviteur de prononcer, sans y prendre garde, un mot qui lui vaudra l'Agrément de Dieu (*le Très-Haut*) et pour lequel Dieu (*le Très-Haut*) l'élèvera de plusieurs degrés. Mais le serviteur peut également laisser échapper par mégarde un mot qui lui vaudra le Courroux divin et lui vaudra d'être précipité en Enfer** ».

Nous rapportons du "Muwatta[[1]](#footnote-1)" de Mâlik et des ouvrages de At-Tirmidhi et d'ibn Mâja ces paroles de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmises par Bilât Ibn al-Hârith al-Muzanî -*qu’Allah l’agrée*- : « **Certes l'homme peut prononcer une parole agréée de Dieu (*le Très-Haut*) sans en mesurer toutes les conséquences, et pour laquelle Dieu (*le Très-Haut*) lui accordera Son Agrément jusqu'au jour où il Le rencontrera. Et l'homme peut également prononcer un mot sans en mesurer la gravité, et qui lui vaudra le Courroux divin jusqu'au jour où il Le rencontrera** ». (At-Tirmidhi estime ce hadîth fiable/authentique)

Nous rapportons des ouvrages de At-Tirmidhi, Nasâi et Ibn Mâja, ces paroles de Sufyân Ibn 'abd-Dieu -*qu’Allah l’agrée*- : « **Je demandai : Donne-moi, ô Envoyé de Dieu, un conseil qui me servira de protection.
Il me répondit : Dis : Dieu est mon Seigneur puis fais montre de rectitude!
- Et que dois-je craindre le plus, ô Envoyé de Dieu? Demandais-je.
Il saisit alors sa langue [entre ses doigts] et me dit : ceci !** ». (At-Tirmidhi estime ce hadîth fiable/ authentique)

Nous rapportons du livre de At-Tirmidhi ces propos de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Ibn 'Omar -*qu’Allah l’agrée*- : « **Ne parlez pas à l'excès sans mentionner Dieu, car une profusion de paroles sans la mention de Dieu (*le Très-Haut*) endurcit les cœurs. Or l'homme le plus éloigné de Dieu est celui dont le cœur est endurci** ».

Nous rapportons du même auteur ces paroles de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmises par Abou Hourayra -*qu’Allah l’agrée*- : « **Celui que Dieu préserve des méfaits de ce qu'il a entre ses mâchoires et entre ses jambes entrera au Paradis** ». (At-Tirmidhi estime ce hadîth fiable).

Nous rapportons du même auteur ces paroles de 'Oqba ibn 'Amir -*qu’Allah l’agrée*- : « **Je demandai : Ô Envoyé de Dieu, en quoi consiste le salut?
- Tiens ta langue, demeure chez toi (*litt : que ta deumeure suffise*) et pleure sur tes péchés, me répondit-il** ». (At-Tirmidhi tient ce hadîth pour fiable)

Nous rapportons du même auteur ces propos du Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Abou Sa'îd al-Khudrî -*qu’Allah les agrée*- : « **Lorsque s'éveille le fils d'Adam, tous ses membres mettent en garde sa langue en ces termes : Crains Dieu afin de nous préserver! Car nous procédons de toi : si tu te montres droite, nous le serons également; mais si tu te montres fourbe, nous le serons aussi** ».

Nous rapportons des ouvrages de At-Tirmidhi et d'ibn Mâja ces propos du Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Oum Habîba -*qu’Allah les agrée*- : « **Toutes les paroles des fils d'Adam seront retenues contre eux, à l'exception du commandement du bien, de l'interdiction de ce qui est blâmable et de la mention (dhikr) de Dieu (le Très-Haut)** ».

Nous rapportons du livre de At-Tirmidhi ces propos de Mu'âdh -*qu’Allah les agrée*- : « **Je demandai : Ô Envoyé de Dieu, indique-moi une œuvre qui me fasse gagner le Paradis et m'éloigne de l'Enfer! Il me répondit : Tu m'interroges là sur une chose considérable; elle est aisée cependant pour celui auquel Dieu l'aura facilitée. Tu adoreras Dieu sans rien Lui associer; tu accompliras la prière; tu t'acquitteras de l'aumône légale; tu observeras le jeûne de Ramadân, et tu feras le pèlerinage à la maison de Dieu. Puis il ajouta : Ne t'indiquerais-je pas quelles sont les voies du bien? Sache que le jeûne est une protection, que l'aumône efface le péché comme l'eau éteint le feu, et qu'enfin il y a la prière que l'homme accomplit au coeur de la nuit. Et il récita ces versets : {Leurs membres s'écartent de leurs couches...}** **jusqu'à ce qu'il arrive à ces mots : {...en récompense de ce qu'ils faisaient}. (32 :16-17) Ensuite il reprit : "Ne t'informerais-je pas de l'essentiel de ce , de son pilier central, et de son point culminant?
- Bien sûr, ô Envoyé de Dieu, répondis-je!
Il reprit : L'essentiel en est l'Islam; le pilier central en est la prière, et le point culminant en est le jihâd.
Puis il poursuivit : Te ferai-je savoir ce qui soutient tout l'ensemble? - Bien sûr, ô Envoyé de Dieu! Répondis-je à nouveau. Il saisit alors sa langue [entre ses doigts] et me dit : Tiens donc celle-ci!
Je lui demandai : Ô Envoyé de Dieu, nous fera-t-on grief de nos paroles ?
- Malheureux, me dit-il, qu'est-ce qui précipite les gens dans le feu la tête la première (ou : le nez le premier), si ce n'est ce que leur langue a récolté ?**» (At-Tirmidhi tient ce hadîth pour fiable/authentique.)

Nous trouvons également dans l'ouvrage de At-Tirmidhi ce hadîth du Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Abou Hourayra -*qu’Allah les agrée*- : « **Une des plus belles vertus islamiques consiste pour un homme à ne pas se mêler de ce qui ne le regarde pas** ». (Ce hadîth est tenu pour fiable).

Nous rapportons du livre de At-Tirmidhi ces propos du Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par 'abd-Dieu Ibn 'Amr Ibn al 'As -*qu’Allah les agrée*- : « **Celui qui garde le silence est sauvé** ». La chaîne de transmetteurs de ce hadîth n'est pas sûre, mais je ne l'ai mentionné que pour le faire savoir, car il s'agit là d'un hadîth fort connu. Il n'en reste pas moins vrai que les hadîths authentiques présentant un sens analogue sont nombreux. J'en ai d'ailleurs suffisamment rapporté pour ceux qui bénéficient de l'Assistance divine (توفيق). J'en mentionnerai d'autres, lorsque je traiterai, si Dieu le veut, de la médisance (الغيبة). Et c'est Dieu qui accorde la réussite.

Les traditions rapportées par nos pieux ancêtres à ce sujet sont elles aussi nombreuses, et il n'est peut-être pas nécessaire de les citer, compte tenu de ce que nous avons précédemment mentionné. Toutefois nous désirons attirer l'attention sur quelques vices qu'il convient tout particulièrement d'éviter :

On nous a rapporté que lors d'une rencontre entre Quss Ibn Sâ'ida et Aktham Ibn Sayfî, l'un des deux demanda à son compagnon : « **Combien as-tu trouvé de vices et de défauts chez les fils d'Adam?
- Ils sont trop nombreux pour être recensés, répondit l'autre, mais j'en ai trouvé tout de même huit mille, que l'usage d'une seule qualité peut effacer.
- Laquelle? lui demanda le premier.
- Tenir sa langue, lui répondit-il** ».

Nous rapportons ces paroles d'al- Fudayl Ibn 'Iyâd -*qu’Allah les agrée*-: « **Celui qui estime que ses paroles sont l'une de ses œuvres parle rarement de ce qui ne le concerne pas** ».

De même l'imâm Ach-Châfi'i -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- disait à son disciple al-Rabi' : « **Ô Rabî', ne parle pas de ce qui ne te concerne pas. Car quand tu parles, les mots te possèdent mais tu ne les possèdes pas** ».

Nous rapportons ces paroles de 'Abdoullah Ibn Mas'oûd -*qu’Allah les agrée*- : « **Rien ne mérite davantage la prison que la langue** ».

D'autres ont dit : « **La langue est semblable à une bête féroce : si tu ne l'enchaînes pas, elle t'agresse** ».

Citons également ce passage de la célèbre "Epître" (*Accueil*) du maître Abou al-Qâssim al-Qushayrî -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- : « **Le silence est [source de] salut. Il est le principe [de la parole elle-même]. Savoir garder le silence au bon moment est un attribut des hommes accomplis, de même que parler au moment propice est une des plus nobles vertus. J'ai entendu ces mots d'Abou 'Alî al-Daqqâq -*qu’Allah les agrée*- : "Celui qui tait la vérité est un diable muet". Si les ascètes préfèrent en général le silence, c'est parce qu'ils connaissent les méfaits de la parole et qu'ils savent aussi le plaisir que l'âme prend à parler, le désir que l'on a de se faire connaître sous un aspect flatteur et de se distinguer de ses pairs par de belles paroles. Le silence est l'attribut de ceux qui sont passés maîtres en matière d'exercices spirituels. Il est une de leurs règles de base pour le combat spirituel et l'amélioration de leur caractère.** »

Voici quelques vers qui ont été composés à ce sujet :

Tiens ta langue,

Ô homme,

Qu'elle ne te pique pas,

Car elle est un serpent.

Combien y a-t-il, dans les cimetières,

De victimes de leur langue ?

Dont les plus intrépides redoutaient la rencontre.

Sache qu'il s'agit là de deux vices très graves et cependant fort répandus parmi les hommes, au point que peu d'individus en sont exempts. Je commencerai donc par ceux-là afin de mettre les gens en garde contre leurs méfaits.

La médisance consiste à évoquer de réels défauts chez un homme, toutes choses dont il déteste que l'on parle; que ces défauts soient des défauts corporels, ou qu'ils aient un rapport avec sa religion; qu'il s'agisse d'un manque de revenus matériels ou de vices de l'âme ou encore d'une tare physique; ou bien que ces défauts aient trait à son caractère, ses biens, son père ou ses enfants, son épouse, son serviteur ou son esclave, ou même son turban, ou tout autre vêtement, sa façon de marcher ou de se déplacer, son caractère... Peu importe que ces remarques soient adressées verbalement ou par écrit, d'une manière allusive ou par un clin d'œil, d'un signe de la main ou de la tête...

Ainsi on peut médire en évoquant les défauts corporels d'une personne, par exemple : sa cécité ou encore son infirmité, ses yeux chassieux, sa calvitie, sa taille petite ou grande, son teint mat ou foncé.

On peut médire de quelqu'un en évoquant sa religion lorsqu'on le traite de débauché, de voleur, de traître ou d'oppresseur; lorsqu'on affirme qu'il est négligent dans sa prière ou laxiste en matière de purification, ou qu'il est dépourvu de piété filiale, ou qu'il ne donne pas l'aumône à ceux qui y ont droit, ou encore qu'il s'adonne à la médisance.

S'agissant du quotidien, on peut médire de quelqu'un en disant de lui par exemple qu'il est impoli, méprisant à l'égard des gens, qu'il ne leur reconnaît aucun droit, ou encore qu'il parle trop, qu'il est gros mangeur ou gros dormeur, ou encore qu'il dort aux moments ou dans des lieux déconseillés.

On peut médire du père de quelqu'un en le traitant de débauché, d'Indien, de Nabatéen ou de nègre, de cordonnier, de marchand de tissus ou de bestiaux, de menuisier, de forgeron ou de tisserand.

On peut aussi médire également du caractère de quelqu'un en disant par exemple qu'il a mauvais caractère, qu'il est orgueilleux, hypocrite, qu'il fait les choses à la va-vite, qu'il est autoritaire, impuissant ou faible, irréfléchi, renfrogné ou libertin...

On peut aussi médire du vêtement de quelqu'un lorsqu'on dit : Il porte les manches trop larges, il laisse tramer ses vêtements, ses vêtements sont sales... En bref la médisance consiste à parler de quelqu'un en faisant état d'un des attributs qu'il déteste. L'imâm Abou Hâmid al-Ghazâlî donne de la médisance cette définition qui fait, selon lui, le consensus des musulmans : « **parler d'autrui en des termes qui lui déplaisent** ». Nous évoquerons plus loin le hadîth authentique qui fonde cette définition.

La calomnie quant à elle, consiste à rapporter les propos d'une personne à une autre avec l'intention de semer le trouble entre elles. Telles sont donc les définitions respectives de la médisance et de la calomnie.

Toutes deux sont bien entendu condamnées et interdites par l'unanimité des musulmans. Les preuves [*scripturaires*] de cet interdit sont multiples, tant dans le Livre Saint que dans la Sunnah et dans les ouvrages rapportant le consensus (*ijmâ'*) de la communauté musulmane.

Dieu (*le Très-Haut*) dit :

**{Ne dites pas du mal les uns les autres!}**

(49 :12)

Et encore :

**{Malheur à tout calomniateur diffamateur}**

(104/1)

Et encore :

**{grand diffamateur, grand colporteur de médisance}**

(68/11)

Nous rapportons des Sahîhs de Al-Boukhâri et Mouslim ces propos du Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Hudhayfa -*qu’Allah les agrée*- : « **Jamais un calomniateur n'entrera au Paradis** ».

Nous rapportons des mêmes Sahîhs ce récit d'ibn 'Abbâs -*qu’Allah les agrée*- : « **En passant près de deux tombes, l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- fit cette réflexion : "Ces deux-là subissent un châtiment et ils n'avaient cependant pas commis de grands péchés (c'est-à-dire : selon eux, il ne s'agissait pas de quelque chose de grave, ou encore : il leur eut été facile de s'en abstenir)** ». Dans la version de Al-Boukhâri, on trouve cette précision : « **Que non! Ce sont bien de grands péchés : l'un d'eux colportait des calomnies; quant à l'autre, il ne se cachait pas pour uriner.** »

Nous rapportons du Sahîh de Mouslim ainsi que des "Sunans" d'Abou Dâwoud, de At-Tirmidhi et de Nasâi ces propos de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Abou Hourayra -*qu’Allah les agrée*- : « **Savez-vous en quoi consiste la médisance?
- Dieu et Son Envoyé le savent mieux que quiconque, répondit l'assistance.
- Elle consiste, dit le Prophète, à mentionner ton frère en des termes qui lui déplaisent.
Quelqu'un lui demanda : Et si mon frère est bien tel que je l'ai décrit, qu'en dis-tu?
- Si ton frère est tel que tu l'as décrit, tu as médit de lui, lui répondit le Prophète, et s'il est différent de ce que tu en as dit, tu l'as calomnié** ». (Tirmidhi tient ce hadîth pour fiable/authentique).

Nous trouvons dans les Sahîhs de Al-Boukhâri et Mouslim cet extrait du discours que prononça l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- le Jour du Sacrifice à Minâ au cours du Pèlerinage d'Adieu, et qui nous a été transmis par Abou Bakr -*qu’Allah les agrée*- : « **Votre sang, vos biens et votre honneur sont sacrés entre vous comme le sont ce jour, ce pays qui est le vôtre et ce mois. [Mon Dieu], ai-je bien transmis [le] ?** »

Nous rapportons des "Sunans" d'Abou Dâwoud et de Tirmidhi ces paroles de 'Aicha -*qu’Allah les agrée*- : « **[Comme il m'avait demandé mon avis], je répondis au Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- : Il te suffit de savoir que Safiyya est petite.
Il me dit alors : Tu as proféré une parole qui, mélangée à la mer, aurait suffi à l'empuantir!
Puis je lui parlai alors d'un autre individu mais il m'arrêta net : Je n'aime pas parler de quelqu'un alors que j'ai tant de choses en cours** ». (At-Tirmidhi estime que c'est un hadîth fiable/authentique).

Ce hadîth est l'un des principaux hadîths mettant en garde contre la médisance et je n'en connais pas d'autre qui la fustige avec autant de force. Et Dieu (*le Très-Haut*) dit de Son Envoyé :

**{Il ne prononce rien sous l'effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée}**

[Sourate An-Najm 53 :3-4]

Nous demandons à Dieu (*le Très-Haut*) de nous préserver, dans Sa Bienveillance et Sa Sollicitude, de tout ce qui est blâmable.

Nous rapportons des "Sunans" d'Abou Dâwoud ces propos de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Anas -*qu’Allah les agrée*- : « **Lorsque je fus élevé aux cieux, je passais devant des gens dotés d'ongles de cuivre avec lesquels ils se griffaient le visage et la poitrine.
Je demandai : Qui sont-ils, ô Gabriel?
Il me répondit : Ce sont ceux qui médisaient (litt : mangeaient la chair) des gens et portaient atteinte à leur honneur** ».

Nous rapportons des mêmes ouvrages, ces propos du Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Sa'id Ibn Zayd -*qu’Allah les agrée*- : « **Une des pires formes d'usure consiste à s'appesantir longuement sur l'honneur d'un musulman, sans la moindre raison** ».

Nous rapportons du livre de Tirmidhi ces propos de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmis par Abou Hourayra -*qu’Allah les agrée*- : « **Le musulman est un frère pour le musulman; il ne doit ni le trahir, ni lui mentir, ni l'abandonner. Tout musulman est sacré pour un musulman : son honneur, ses biens et son sang sont sacrés. C'est là que réside la crainte [de Dieu]. C'est un méfait suffisant pour un musulman, que de mépriser un musulman, son frère** ». (At-Tirmidhi tient ce hadîth pour fiable)

Qu'y a-t-il de plus utile que ce hadîth ? Et c'est Dieu qui nous accorde la réussite.

[...]

**De l'obligation de faire montre de désintéressement et de purifier son intention en accomplissant une œuvre en public ou en secret**

Dieu — exalté soit-Il — a dit :

**{On leur avait seulement ordonné d'adorer Dieu en vrais croyants qui Lui rendent un culte pur.}**

(Cor. 98, 5).

Il a dit également :

**{Ni leur chair, ni leur sang ne vous vaudront (la Faveur) de Dieu (litt : n'atteindront Dieu) ; mais votre crainte révérentielle vous vaudra Sa Faveur.}**

(Cor. 22, 37).

Ibn 'Abbâs -*qu’Allah les agrée*- explique ainsi ce dernier verset : « **mais ce sont vos intentions qui vous vaudront Ses Faveurs (litt : qui L'atteindront).** »

Notre maître, l'imâm, le traditionniste abû al-Baqâ' Khâlid b. Yûssuf nous a rapporté un hadîth dont la chaîne de transmetteurs remonte jusqu'à 'Umar b. al-Khattâb -*qu’Allah les agrée*- et dont voici la teneur :

« **L'Envoyé de Dieu — sur lui la grâce et la paix — (nous) a dit : Ce sont les intentions qui valorisent les actes, et chaque individu n'obtient que ce qui est conforme à son intention. Ainsi, celui qui a émigré pour (plaire à) Dieu et (à) Son Envoyé se verra compter son Hégire comme telle. Quant à celui qui a émigré pour acquérir un bien de ce monde ou pour prendre femme, son émigration n'aura d'autre valeur que celle du but qu'il se proposait.**»

L'authenticité et l'importance capitale de ce hadîth sont unanimement reconnues. Il s'agit en effet d'un des hadîths fondamentaux de l'Islam que les anciens (*al-salaf*) et leurs successeurs (*al-khalaf*) -*que Dieu leur fasse miséricorde*- aimaient à mettre en exergue de leurs textes, afin d'avertir le lecteur de l'importance de l'intention et l'inviter à être vigilant à cet égard.

De même, les anciens maîtres et leurs successeurs faisaient précéder leurs ouvrages de ce hadîth, pour attirer l'attention de leurs lecteurs sur l'importance de la pureté d'intention et pour les inviter à méditer sur ce sujet.

On a rapporté également ces propos d'ibn 'Abbâs -*que Dieu soit satisfait du père et du fils*- :

« **Tout homme est préservé en fonction de la pureté de son intention.**»

D'autres ont pu dire : « **Les gens reçoivent (les faveurs de Dieu) en fonction de la pureté de leur intention.** »

Nous rapportons ces propos de l'illustre maître abû 'Alî al-Fudayl b. 'Iyâdh -*qu’Allah les agrée*- : « **Abandonner les œuvres par crainte (du regard) des gens relève de l'ostentation, et agir en fonction des gens tient déjà du polythéisme. Aussi ta sincérité ne devient effective, que lorsque Dieu te délivre de ces deux infamies.** »

L'imâm al-Hârith al-Muhâsibî -*qu’Allâh lui fasse miséricorde*- avait coutume de dire : « **L'homme sincère est celui qui, pour préserver son coeur, ne se soucie guère de perdre l'estime des créatures, ni n'aime que les gens aient connaissance de la moindre de ses bonnes actions et qui ne déteste pas de les voir connaître les mauvaises.** »

De son côté Hudayfa al-Mar'ashi -*qu’Allâh lui fasse miséricorde*- disait : «La pureté de l'intention consiste en ce que les actes du serviteur soient les mêmes en public qu'en privé.»

Nous rapportons ces propos de l'imâm, du maître, abû al-Qâssim al Qushayri -*qu’Allâh lui fasse miséricorde*- :

« **La fidélité consiste à n'obéir exclusivement qu'à Dieu — qu'Il soit glorifié et exalté — c'est-à-dire que par son obéissance le serviteur cherche uniquement à se rapprocher de Dieu —exalté soit-Il — à l'exclusion de toute autre chose, comme le fait de simuler la piété (en vue de) plaire à une créature, ou pour s'acquérir l'estime des gens, ou pour rechercher leurs éloges, ou quelque autre chose qui n'ait pas pour but la volonté de se rapprocher de Dieu.** »

Pour sa part, l'illustre maître abû Muhammad Sahl b. 'abd-Allah al-Tustari -*qu’Allah les agrée*- a dit :

« **Les gens doués d'intelligence qui ont tenté de définir le désintéressement, n'ont trouvé que cette formule : Que l'action et la pensée du serviteur soient consacrées intérieurement et extérieurement à Dieu — exalté soit-Il — sans laisser la moindre part aux penchants ou aux désirs de l'âme, ni aux séductions mondaines.** »

Nous rapportons également ces propos du Maître abû 'Ali al-Daqqâq -*qu’Allah les agrée*- : « **La pureté de l'intention consiste à se garder de prendre les créatures en compte (litt : observer). La sincérité consiste à se purifier en n'obéissant pas à l'âme charnelle. Ainsi, l'homme désintéressé ne connaît pas l'ostentation et l'homme sincère ignore la vanité.** »

On rapporte également ces propos de Dhû al-Nûn al-Misrî -*qu’Allâh lui fasse miséricorde*- : « **Il est trois choses qui témoignent de la pureté de l'intention : l'indifférence à l'éloge ou au blâme des gens du commun ; l'oubli de se voir en train d'accomplir une oeuvre pie, au moment même où on l'accomplit et le souci de se voir rétribuer de ses oeuvres dans l'autre monde.** »

De même, nous rapportons ces propos d'al-Qushayri -*qu’Allâh lui fasse miséricorde*- : « **Le minimum de la sincérité c'est de rendre l'intérieur identique à l'extérieur.** »

De son côté Sahl al-Tustari -*qu’Allah les agrée*- disait : « **Le parfum de la sincérité ne saurait être respiré par un serviteur qui se montre complaisant avec lui-même ou avec autrui.** »

Les propos des maîtres sur ce sujet sont innombrables, mais ce que j'en ai mentionné devrait suffire à qui bénéficie de l'Assistance divine.

Les savants sont d'accord pour recommander le dhikr après la prière. Il existe, d'ailleurs, de nombreux hadîths authentiques sur les différentes formes de dhikr à faire dans ce cas. Nous allons en donner ici quelques-uns parmi les plus importants.

Nous extrayons des «Sunnans» de Tirmidhî, ce hadîth d'abû Umâma -*qu’Allah les agrée*- : « **On demanda à l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- à quel moment les invocations étaient le plus facilement exaucées. Il répondit : Au plus profond de la nuit (avant l'appari\*tion de l'aube) et juste après l'accomplissement des prières prescrites**. »

Tirmidhî précise que c'est un hadîth fiable.

Nous rapportons aussi des «Sahîhs» de Bukhârî et de Muslim, ces propos d' ibn 'Abbâs -*qu’Allah les agrée*- :

« **Je savais que l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- avait terminé sa prière lorsque je l'entendais répéter le takbîr.** »

Dans la version de Muslim, il est dit : « **Nous savions au lieu de** » : « **Je savais** ».

Et dans un autre hadîth des «Sahîhs», ibn 'Abbas -*qu’Allah les agrée*- rapporte « **qu'à l'époque de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- on élevait la voix pour le dhikr quand les gens commençaient à se disperser après la prière prescrite.** » Ibn 'Abbâs-*qu’Allah les agrée*- ajoute : « **Je connaissais le moment où ils se dispersaient en entendant le dhikr.** »

Nous extrayons également du «Sahîh» de Muslim, ces propos de Thawbân -*qu’Allah les agrée*- : « **Lorsqu'il terminait sa prière, l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- demandait pardon à Dieu à trois reprises, puis il ajoutait : «Seigneur, Tu es la Paix, c'est de Toi que vient la Paix, béni sois-Tu, ô Toi qui es emprunt de Majesté et de Générosité !** »

On demanda à al-Awzâ'î, l'un des rapporteurs de ce hadîth : « **Comment demander pardon ? Il répondit : [Il te suffit de] dire : Je demande pardon à Dieu !** »

Nous rapportons également des «Sahîhs» de Bukhârî et de Muslim, ces paroles d'al-Mughîra b. Shu'ba -*qu’Allah les agrée*- : « **Lorsqu'il terminait sa prière, l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- prononçait ces mots : Il n'y a de dieu que Dieu, l'Unique qui n'a pas d'associé. A Lui appartiennent la Royauté et la louange et Il est Omnipotent. Seigneur, ce que Tu as donné nul ne peut l'empêcher (de parvenir à destination) et ce que Tu retiens, nul ne peut l'accorder, et le sort, sans Ton consente\*ment (litt : à Tes dépens) ne saurait être favorable à l'homme chanceux.** »

Nous extrayons également du «Sahîh» de Muslim, que selon 'abd-Allâh b. al-Zubayr -*qu’Allâh soit satisfait du père et du fils*- « **L'Envoyé de Dieu — que Dieu lui accorde la grâce et la paix — avait coutume de répéter après les salutations finales de chaque prière : «Il n'y a de dieu que Dieu, l'Unique qui n'a pas d'associé : [c'est] à Lui [qui appartiennent la Royauté et la louange et Il est Omnipotent. Il n'y a de force et de puissance que par Dieu! Il n'y a de dieu que Dieu et nous n'adorons que Lui. C'est à Lui qu'appartiennent la grâce et les bienfaits, à Lui que revient le meilleur éloge ! Il n'y a de dieu que Dieu ; nous Lui consacrons notre religion, n'en déplaise aux mécréants.** »

Nous rapportons des «Sahîhs» de Bukhârî et de Muslim, ces propos d'abû Hurayra -*qu’Allah les agrée*- : « **Les émigrés (Mekkois) qui connaissaient le Coran vinrent se plaindre auprès de l'Envoyé de Dieu —que Dieu lui accorde la grâce et la paix — en lui disant : Les gens fortunés se sont accaparés les degrés les plus élevés [en Paradis] et les délices éternels ; ils prient comme nous, jeûnent comme nous, mais ils ont des surplus d'argent qui leur permettent d'accomplir le pèlerinage ou la 'umra, de participer au combat et de faire des aumônes ! Il leur dit alors : Voulez-vous que je vous enseigne un moyen de rattraper ceux qui vous ont précédés et de dépasser ceux dont le mérite est inférieur au vôtre ( litt : qui viennent après vous), et grâce auquel nul n'aura plus de mérite que vous, si ce n'est celui qui en récitera autant que vous ? Ils répondirent : Certes, ô Envoyé de Dieu ! Le Prophète leur dit alors : Vous répéterez trente trois fois à la fin de chaque prière : Gloire à Dieu, louange à Dieu et Dieu est le plus Grand. Et Dieu est le plus Savant.**»

Nous rapportons également du «Sahîh» de Muslim, ces paroles de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmises par Ka'b b. 'Ujra -*qu’Allah les agrée*- « **Il est des formules consécutives [aux prières], telles que celui qui les répète à la fin de chaque prière prescrite ne sera jamais déçu : trente-trois fois gloire à Dieu, trente-trois fois louange à Dieu et trente-trois fois : Dieu est le plus Grand.** »

Nous rapportons également du «Sahîh» de Muslim ces paroles de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- transmises par abû Hurayra -*qu’Allah les agrée*- : « **Celui qui, à la fin de chaque prière glorifie Dieu trente-trois fois, Le loue trente-trois fois, proclame Sa grandeur trente-trois fois, puis ajoute enfin : il n'y a de dieu que Dieu, l'Unique qui n'a pas d'associé, c'est à Lui que reviennent la Royauté et la louange et Il est Omnipotent, se verra pardonner tous ses péchés, quand bien même ils seraient aussi nombreux que l'écume de la mer.** »

Nous extrayons également du «Sahîh» de Bukhârî, au début du chapitre sur la guerre sainte, ces paroles de Sa'd b. abî Waqqâs -*qu’Allah les agrée*- : « **A la fin de chaque prière, l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- demandait la protection de Dieu (ta'awwudh) en ces termes : Seigneur, je Te demande de me préserver de la lâcheté, d'être ramené à un âge avilissant, de la séduction de ce bas-monde et du châtiment de la tombe !** »

Nous extrayons également des «Sunans» d'abû Dawud, de Tirmidhî et de Nassâ'î, ces propos de 'abd-Allâh b. 'Amr -*qu’Allâh soit satisfait du père et du fils*- : « **Le Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- a dit : Il est deux oeuvres (ou deux vertus), aisées à mettre en pratique, mais auxquelles bien peu s'adonnent et qui vaudront à tout serviteur musulman qui s'applique à les pratiquer régulièrement, d'entrer au Paradis. Elles consistent, à la fin de chaque prière, à glorifier Dieu — exalté soit-Il — dix fois, à Le louer dix fois et à Le magnifier dix fois. Ce qui fait en tout cent cinquante mots à prononcer avec sa langue, mais qui en vaudront quinze cents dans la balance. Et si, lorsqu'il se met au lit, le serviteur proclame encore trente-quatre fois la grandeur de Dieu, Le loue trente-trois fois et Le glorifie trente-trois fois, il aura répété cent mots qui lui en vaudront mille dans la balance. ('Abd-Allâh précise : J'ai moi-même vu l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- compter ces formules sur ses doigts et il poursuit le hadîth.) Les gens demandèrent alors : O Envoyé de Dieu, comment se fait-il que des oeuvres aisées à accomplir ne soient mises en pratique que par peu de gens ? Il leur répondit : C'est parce que Satan vous rend visite pen\*dant votre sommeil et vous endort avant d'avoir répété ces formules ; il vous visite également en prière pour vous rappeler des affaires mondaines, vous empêchant ainsi de les répéter [après la prière].** »

La chaîne des transmetteurs de ce hadîth est sûre, à l'exception de 'Atâ' b. al-Sâ'ib qui ne fait pas l'unanimité, car il lui arrive de mélanger plusieurs hadîths entre eux. Toutefois, Ayyûb al-Sikhtiyânî affirme la validité de la transmission en ce qui concerne ce hadîth.

Nous trouvons chez les mêmes auteurs et chez d'autres, ces propos de 'Uqba b. 'Amir -*qu’Allah les agrée*- : « **L'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- m'a ordonné de réciter les deux dernières sourates du Coran, appelées «les Protectrices» (al-Mu'awidhatayn) à la fin de chaque prière.** » Dans la version d'abû Dâwûd, il est question : «des trois dernières sourates.»

Nous extrayons également des «Sunans» d'abû Dâwûd et de Nassâ'î, la chaîne des transmetteurs étant fiable, ces propos de Mu'âdh -*qu’Allah les agrée*- : « **L'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- me prit par la main et me dit : O Mu'âdh, par Dieu, certes je t'aime ! puis il ajouta : Je te recommande, ô Mu'âdh, de dire régulièrement à la fin de chaque prière : Seigneur, aide-moi à me rappeler de Toi (ou encore : à Te mentionner), à Te remercier et à T'adorer le mieux possible.** »

Nous extrayons aussi du livre d'ibn al-Sunnî, ce hadîth d'Anas -*qu’Allah les agrée*- : « **Lorsqu'il terminait sa prière, l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- se passait la main droite sur le front puis il disait : Je témoigne qu'il n'y a de dieu que Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Seigneur, éloigne de moi le souci et l'abattement !** »

Nous trouvons chez le même auteur, ces propos d'abû Umâma -*qu’Allah les agrée*- : « **Chaque fois que je m'approchais de l'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- alors qu'il terminait une prière prescrite ou surérogatoire, je l'entendais dire : Seigneur, pardonne-moi tous mes péchés et toutes mes fautes. Seigneur, réconforte-moi, viens à mon secours et mène-moi [à la pratique] des meilleures œuvres et [à l'acquisition] du plus noble des caractères, car nul en dehors de Toi, ne guide vers ce qu'ils ont de meilleur, et ne préserve de ce qu'ils ont de pire.** »

Nous trouvons chez le même auteur, ces paroles d'abû Sa'îd al-Khudrî -*qu’Allah les agrée*- : « **Lorsqu'il terminait sa prière, le Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- disait, (mais j'ignore si c'était avant ou après la salutation finale) : «** Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la Toute-Puissance, — exalté soit-Il — au-delà de ce qu'ils Lui attribuent ! La Paix soit sur les Envoyés et louange à Dieu, le Seigneur des mondes**.»** » Cor. (37, 180-182)

Nous trouvons chez le même auteur, ces propos d'Anas -*qu’Allah les agrée*- :« **Lorsqu'il terminait sa prière, le Prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- disait : Seigneur, fais de la fin de ma vie la meilleure partie de celle-ci, fais de mes œuvres ultimes les meilleures d'entre elles et fais que le meilleur de mes jours soit celui où je Te rencontrerai.** »

Nous trouvons chez le même auteur, ces propos d'abû Bakra -*qu’Allah les agrée*- : « **L'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- disait à la fin de la prière : Seigneur, préserve-moi de la mécréance, de l'indigence et du châtiment de la tombe.** »

Nous rapportons enfin ce hadîth transmis par Fudâla b. 'Ubayd -*qu’Allah les agrée*- avec une chaîne de transmetteurs faible : « **L'Envoyé de Dieu -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- a dit : Lorsque l'un de vous [entame] sa prière, qu'il commence par louer Dieu et par Le remercier, puis qu'il invoque Sa grâce sur le Prophète ; ensuite il fera les invocations de son choix.** »

1. Vous pouvez télécharger cet ouvrage dans notre bibliothèque grâce a Allâh ta’ala. [↑](#footnote-ref-1)